

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-175 du 10 Mai 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO, Minis-
tre du Commerce, de l'Artisanat et du Tou-
risme, de l'intérim du Camarade Frédéric
AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pour compter du 8 Mai 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

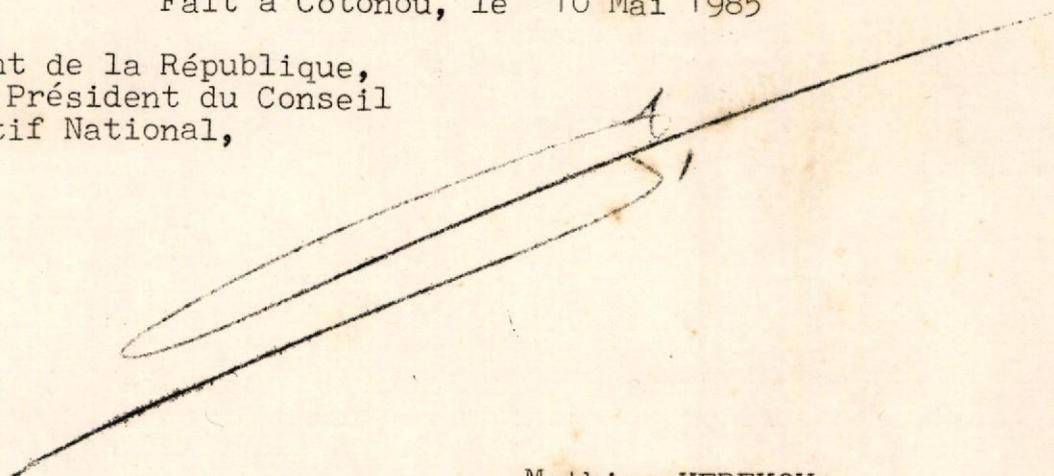
D E C R E T E :

Article 1er.- pour compter du 8 Mai 1985, le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'inté-
rim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant
l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MCAT-MAEC 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI GDE CHANC.
3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGCEN 4.-